



RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00548

Numéro SIREN : 326 465 689

Nom ou dénomination : AGM AUDIT LEGAL

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2017 sous le numéro de dépôt 48

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE

4 rue Emiland Menand
71100 CHALON SUR SAONE
chal-contact@greffe-tc.net
toutes infos : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AGM AUDIT LEGAL

3 avenue de Chalon
Bâtiment B
71380 Saint-Marcel

V/REF : YVL/NDO
N/REF : 2014 B 548 / 2017-B-48

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHALON SUR SAONE certifie qu'il a reçu le 06/01/2017,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/08/2016.

Concernant la société

AGM AUDIT LEGAL
Société par actions simplifiée
3 avenue de Chalon
Bâtiment B
71380 Saint-Marcel

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-48 le 06/01/2017
R.C.S. CHALON SUR SAONE 326 465 689 (2014 B 548)

Fait à CHALON SUR SAONE le 06/01/2017,
LE GREFFIER



AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2016



Commissaires aux comptes

3, avenue de Chalon - Bât. B - 71380 SAINT MARCEL

Tél. 03 85 44 64 20 - Fax 03 85 44 64 29

E-mail : agmauditlegal@agmaudit.com

SASU AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/16	Net au 31/08/15
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	2 670	2 670		22
Fonds commercial	42 991		42 991	42 991
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out				
Autres immobilisations corporelles	15 545	7 217	8 328	12 227
Immob. en cours / Avances & acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 305		5 305	5 414
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	66 510	9 887	56 623	60 653
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	7 000		7 000	9 000
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	100 399	3 868	96 532	89 080
Fournisseurs débiteurs	46 920		46 920	54 000
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 721		3 721	3 473
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 210		10 210	15 255
Autres créances	3 480		3 480	3 374
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	60		60	26 904
Charges constatées d'avance	15 904		15 904	16 498
TOTAL ACTIF CIRCULANT	187 693	3 868	183 826	217 584
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	254 204	13 754	240 449	278 237

SASU AGM AUDIT LEGAL



Bilan

	Net au 31/08/16	Net au 31/08/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	46 500	46 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 650	4 650
Réserves statutaires ou contractuelles	15 533	9 153
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 603	6 380
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	70 286	66 683
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	8 911	15 459
<i>Découverts et concours bancaires</i>	4 923	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	13 834	15 459
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	5 987	20 291
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 910	92 803
<i>Personnel</i>	27 152	23 870
<i>Organismes sociaux</i>	30 090	24 826
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	29 043	32 331
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 148	1 973
Dettes fiscales et sociales	87 433	83 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	170 164	211 554
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	240 449	278 237

SASU AGM AUDIT LEGAL

Compte de résultat

	du 01/09/15 au 31/08/16 12 mois	%	du 01/09/14 au 31/08/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	565 351	100,00	549 115	100,00	16 236	2,96
Production stockée	-2 000	-0,35			-2 000	
Autres produits	4 234	0,75	5		4 229	NS
Total	567 586	100,40	549 121	100,00	18 465	3,36
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	322 322	57,01	316 540	57,65	5 782	1,83
Total	322 322	57,01	316 540	57,65	5 782	1,83
MARGE SUR M/SES & MAT	245 264	43,38	232 581	42,36	12 683	5,45
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	7 620	1,35	11 318	2,06	-3 698	-32,67
Salaires et Traitements	153 280	27,11	142 211	25,90	11 069	7,78
Charges sociales	66 681	11,79	61 303	11,16	5 378	8,77
Amortissements et provisions	10 458	1,85	8 536	1,55	1 922	22,52
Autres charges	5		5			2,75
Total	238 043	42,11	223 372	40,68	14 672	6,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 221	1,28	9 210	1,68	-1 989	-21,60
Charges financières	3 353	0,59	3 066	0,56	287	9,35
Résultat financier	-3 353	-0,59	-3 066	-0,56	-287	9,35
RESULTAT COURANT	3 868	0,68	6 143	1,12	-2 276	-37,04
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	265	0,05	-237	-0,04	502	-211,81
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 603	0,64	6 380	1,16	-2 778	-43,53

ANNEXES

SASU AGM AUDIT LEGAL

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portef		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

SASU AGM AUDIT LEGAL

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercic		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clô		x	
et la date d'arrêté des comptes			
- Accroissements et allègements de la dette future d'imp		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de group		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les march			
de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

SASU AGM AUDIT LEGAL



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU AGM AUDIT LEGAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2016, dont le total est de 240 449 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 603 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2015 au 31/08/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/10/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

SASU AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 770 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

SASU AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	42 991			42 991
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 640	2 670	2 640	2 670
Immobilisations incorporelles	45 631	2 670	2 640	45 661
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 932			1 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 612			13 612
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	15 545			15 545
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 414		109	5 305
Immobilisations financières	5 414		109	5 305
ACTIF IMMOBILISE	66 589	2 670	2 749	66 510

SASU AGM AUDIT LEGAL



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 670			2 670
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 670			2 670
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			109	109
Scissions				
Mises hors service	2 640			2 640
Diminutions de l'exercice	2 640		109	2 749

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2016
Éléments achetés	42 991
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	42 991

SASU AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 618	2 692	2 640	2 670
Immobilisations incorporelles	2 618	2 692	2 640	2 670
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	322	386		709
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 996	3 512		6 508
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 318	3 899		7 217
ACTIF IMMOBILISE	5 936	6 591	2 640	9 887

SASU AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 185 938 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 305		5 305
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	100 399	100 399	
Autres	64 331	64 331	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	15 904	15 904	
Total	185 938	180 633	5 305
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	31 305
Fournisseurs - RRR à obtenir	45 600
Etat - produits à recevoir	3 480
Total	80 385

SASU AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 46 500,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 170 164 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4 923	4 923		
- à plus de 1 an à l'origine	8 911	7 224	1 687	
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 910	62 910		
Dettes fiscales et sociales	87 433	87 433		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 987	5 987		
Produits constatés d'avance				
Total	170 164	168 477	1 687	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercic				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice do	6 548			
(**) Dont envers les associés	5 987			

SASU AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 176
Autres chges de pers. à payer	17 361
Personnel - autres charges à payer	9 792
Charges sociales s/congés à payer	7 812
Charges sociales - charges à payer	4 406
Etat - autres charges à payer	1 148
Total	41 695

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	15 904		
Total	15 904		

SASU AGM AUDIT LEGAL



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

PATRICE CHAUPRADE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE LIMOGES

6, RUE DU CHAMP-DE-TIR
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

S.A.S. AGM AUDIT LEGAL

3, avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL

Exercice clos le 31 août 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS



CABINET CHAUPRADE

TÉLÉPHONE : 05 55 75 11 25 - TÉLÉCOPIE : 05 55 75 12 16 - E-MAIL : patrice.chauprade@fr.oleane.com
N° SIRET : 348 228 966 00027 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 14 348 228 966

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 28 février 2014, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice s'étendant du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SAS AGM AUDIT LEGAL tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. .

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Yrieix la Perche, le 5 décembre 2016

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' with a vertical line through it and a small horizontal stroke at the bottom.

Le Commissaire aux Comptes
Patrice CHAUPRADE

SASU AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/16	Net au 31/08/15
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	2 670	2 670		22
Fonds commercial	42 991		42 991	42 991
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out				
Autres immobilisations corporelles	15 545	7 217	8 328	12 227
Immob. en cours / Avances & acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 305		5 305	5 414
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	66 510	9 887	56 623	60 653
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	7 000		7 000	9 000
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	100 399	3 868	96 532	89 080
Fournisseurs débiteurs	46 920		46 920	54 000
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 721		3 721	3 473
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 210		10 210	15 255
Autres créances	3 480		3 480	3 374
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	60		60	26 904
Charges constatées d'avance	15 904		15 904	16 498
TOTAL ACTIF CIRCULANT	187 693	3 868	183 826	217 584
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	254 204	13 754	240 449	278 237

SASU AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Net au 31/08/16	Net au 31/08/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	46 500	46 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 650	4 650
Réserves statutaires ou contractuelles	15 533	9 153
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 603	6 380
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	70 286	66 683
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	8 911	15 459
<i>Découverts et concours bancaires</i>	4 923	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	13 834	15 459
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	5 987	20 291
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 910	92 803
<i>Personnel</i>	27 152	23 870
<i>Organismes sociaux</i>	30 090	24 826
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	29 043	32 331
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 148	1 973
Dettes fiscales et sociales	87 433	83 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	170 164	211 554
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	240 449	278 237

SASU AGM AUDIT LEGAL

Compte de résultat

	du 01/09/15 au 31/08/16 12 mois	%	du 01/09/14 au 31/08/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	565 351	100,00	549 115	100,00	16 236	2,96
Production stockée	-2 000	-0,35			-2 000	
Autres produits	4 234	0,75	5		4 229	NS
Total	567 586	100,40	549 121	100,00	18 465	3,36
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	322 322	57,01	316 540	57,65	5 782	1,83
Total	322 322	57,01	316 540	57,65	5 782	1,83
MARGE SUR M/SES & MAT	245 264	43,38	232 581	42,36	12 683	5,45
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	7 620	1,35	11 318	2,06	-3 698	-32,67
Salaires et Traitements	153 280	27,11	142 211	25,90	11 069	7,78
Charges sociales	66 681	11,79	61 303	11,16	5 378	8,77
Amortissements et provisions	10 458	1,85	8 536	1,55	1 922	22,52
Autres charges	5		5			2,75
Total	238 043	42,11	223 372	40,68	14 672	6,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 221	1,28	9 210	1,68	-1 989	-21,60
Charges financières	3 353	0,59	3 066	0,56	287	9,35
Résultat financier	-3 353	-0,59	-3 066	-0,56	-287	9,35
RESULTAT COURANT	3 868	0,68	6 143	1,12	-2 276	-37,04
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	265	0,05	-237	-0,04	502	-211,81
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 603	0,64	6 380	1,16	-2 778	-43,53

SASU AGM AUDIT LEGAL



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU AGM AUDIT LEGAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2016, dont le total est de 240 449 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 603 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2015 au 31/08/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/10/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

SASU AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 770 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

SASU AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	42 991			42 991
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 640	2 670	2 640	2 670
Immobilisations incorporelles	45 631	2 670	2 640	45 661
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 932			1 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 612			13 612
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	15 545			15 545
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 414		109	5 305
Immobilisations financières	5 414		109	5 305
ACTIF IMMOBILISE	66 589	2 670	2 749	66 510

SASU AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 670			2 670
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 670			2 670
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			109	109
Scissions				
Mises hors service	2 640			2 640
Diminutions de l'exercice	2 640		109	2 749

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2016
Éléments achetés	42 991
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	42 991

SASU AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 618	2 692	2 640	2 670
Immobilisations incorporelles	2 618	2 692	2 640	2 670
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	322	386		709
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 996	3 512		6 508
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 318	3 899		7 217
ACTIF IMMOBILISE	5 936	6 591	2 640	9 887

SASU AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 185 938 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 305		5 305
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	100 399	100 399	
Autres	64 331	64 331	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	15 904	15 904	
Total	185 938	180 633	5 305
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	31 305
Fournisseurs - RRR à obtenir	45 600
Etat - produits à recevoir	3 480
Total	80 385

SASU AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 46 500,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 170 164 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4 923	4 923		
- à plus de 1 an à l'origine	8 911	7 224	1 687	
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 910	62 910		
Dettes fiscales et sociales	87 433	87 433		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 987	5 987		
Produits constatés d'avance				
Total	170 164	168 477	1 687	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercic				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice do	6 548			
(**) Dont envers les associés	5 987			

SASU AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 176
Autres chges de pers. à payer	17 361
Personnel - autres charges à payer	9 792
Charges sociales s/congés à payer	7 812
Charges sociales - charges à payer	4 406
Etat - autres charges à payer	1 148
Total	41 695

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	15 904		
Total	15 904		

SASU AGM AUDIT LEGAL



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

AGM AUDIT LEGAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL (Saône et Loire)

326 465 689 RCS CHALON SUR SAONE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 22 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize,
et le vingt-deux décembre, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 6 décembre 2016.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société Y.L. AUDIT, représentée par son représentant légal Monsieur Yves LLOBELL, préside la séance en sa qualité de présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 2 999 actions sur les 3 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que Monsieur Patrice CHAUPRADE, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 6 décembre 2016, est excusé.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2016,
- le rapport de gestion du président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016,
- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Avenant à la convention de prestations de services,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 août 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2016, s'élevant à 3 603 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 3 603 €

- La totalité au poste Autres Réserves : 3 603 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2015

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 31/08/2014

- Dividende global distribué : 30 000.00 €
soit, par titre : 10.00 €

Exercice : 31/08/2013

- Dividende global distribué : 127 000.00 €
soit, par titre : 42.33 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte des opérations intervenues entre la société AGM AUDIT LEGAL et la société Y.L. AUDIT, présidente de la société, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DECISION

L'assemblée générale décide la mise en place d'un avenant à la convention de prestations de services entre les sociétés AGM AUDIT LEGAL et YL AUDIT concernant le taux de refacturation des frais généraux. Le taux horaire est donc actualisé et fixé à 16,16 euros à compter du 1^{er} janvier 2017. Les frais généraux de structure seront facturés par l'entité mettant à disposition les moyens techniques et humains à l'entité bénéficiaire de la prestation suivant conditions énoncées dans le projet d'avenant à la convention de prestation de services joint en annexe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

**Le Président
Y.L. AUDIT
Représentée par Yves Llobell**



AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2016

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2016, s'élevant à 3 603 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **3 603 €**

- La totalité au poste Autres Réserves : **3 603 €**

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2015

- Dividende global distribué : 0.00 €

soit, par titre : 0.00 €

Exercice : 31/08/2014

- Dividende global distribué : 30 000.00 €

soit, par titre : 10.00 €

Exercice : 31/08/2013

- Dividende global distribué : 127 000.00 €

soit, par titre : 42.33 €

Certifié conforme
Le Président
Y.L.AUDIT
Représentée par Yves Llobell



AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS ADOPTEES **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2016**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2016, s'élevant à 3 603 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **3 603 €**

- La totalité au poste Autres Réserves : **3 603 €**

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2015

- Dividende global distribué : 0.00 €
soit, par titre : 0.00 €

Exercice : 31/08/2014

- Dividende global distribué : 30 000.00 €
soit, par titre : 10.00 €

Exercice : 31/08/2013

- Dividende global distribué : 127 000.00 €
soit, par titre : 42.33 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
Y.L.AUDIT
Représentée par Yves Llobell



Greffes du Tribunal de Commerce

4 rue Emiland Menand

71100 CHALON SUR SAONE



Saint Marcel, le 4 janvier 2017

Objet : SAS AGM AUDIT LEGAL

N. Réf : YVL/NDO

Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous références, les documents suivants:

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 août 2016,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,
- le rapport du commissaire aux comptes.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45,42 € en règlement de cette formalité. Nous vous remercions de nous transmettre, à notre cabinet, le récépissé de dépôt ainsi que la facture acquittée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.



Yves LLOBELL agissant en tant que gérant de
la société YL AUDIT, Présidente de la SAS AGM
AUDIT LEGAL